

### *Vos crédits au meilleur taux*

Notre travail est de vous aider à rechercher les meilleures conditions commerciales correspondant à votre situation au moment où vous en avez besoin.

**Nous vous accompagnons de l'étude à la réalisation de vos projets personnels tels que :**

- le crédit immobilier pour l'achat de maison, terrain, appartement, immeuble, etc. ;
- le crédit immobilier pour vos travaux, constructions ;
- la négociation du tarif d'assurances le moins cher ;
- la renégociation de vos crédits immobilier (profitez de la baisse des taux pour faire des économies) ;
- le regroupement de tous vos crédits en un seul plus léger (immobilier, consommation ou les deux) ;
- l'optimisation de votre épargne.

**Note :** Finance Immo est une entreprise 100 % privée qui n'appartient à aucun groupe de banques ou d'assurances.

---

**[www.Financelmmo.com](http://www.Financelmmo.com)**

---

## Décrypter les différentes mentions

- 1** Les bâtiments.
- 2** Le mobilier personnel.
- 3** Les aménagements et embellissements.
- 4** Les biens à usage professionnel.
- 5** Questions / Réponses.

### **1 - Les bâtiments.**

Ce sont tous les bâtiments appartenant à l'assuré. Cela inclut les aménagements et installations qui ne peuvent être détachés sans être détériorés ou sans détériorer la construction.

**Les assureurs couvrent au titre du bâtiment:**

- les locaux à usage d'habitation (maisons individuelles, appartements...),
- les dépendances (bâtiments ou parties de bâtiments non aménagés ou non destinés à l'habitation, sans communication intérieure et directe avec les locaux d'habitation, comme les caves, greniers, garages, celliers, buanderies, abris de jardins, remises...),
- les garages et box situés à une adresse différente de l'habitation peuvent être assimilés à des dépendances, s'ils se situent dans la commune de résidence ou une commune limitrophe.

### **2 - Le mobilier personnel.**

Votre contrat d'assurance garantit le mobilier (meubles, objets et animaux domestiques) qui vous appartient ainsi qu'aux membres de votre famille. Cela concerne vos salariés et ouvriers et toute autre personne résidant ou se trouvant dans les lieux assurés.

**Il existe des limitations de garanties pour :**

- les objets de valeur et bijoux,
- l'argent liquide et valeurs,
- le mobilier dans les dépendances,
- le mobilier en villégiature.

### **3 - Les aménagements et embellissements.**

Vous trouverez leurs conditions d'indemnisation dans les conditions générales du contrat dans la rubrique bâtiment ou mobilier personnel.

### **4 - Les biens à usage professionnel.**

Cela concerne tout ce qui sert à la profession de l'assuré (les mobiliers, instruments, outillages et machines). Ceci fait l'objet d'une assurance optionnelle avec le contrat multirisque habitation.

### **5 - Questions / Réponses.**

#### **Comment profiter des services de Finance Immo ?**

L'unique démarche à faire pour profiter de nos services gratuits est de saisir votre dossier en ligne ([www.FinanceImmo.com](http://www.FinanceImmo.com)) ou de nous appeler directement par téléphone (0800 400 801). Vous serez rapidement pris en charge par un conseiller qui vous suivra tout au long de la réalisation de votre projet.

Au maximum 48 h après la réception de votre dossier complet, vous serez contacté par l'un de nos conseillers pour faire un point ensemble sur votre projet.

Finance Immo © - RCS 443 740 121 rcs nice -741G - Siège social : 52 rue Gioffredo 06000 Nice - © Copyright Finance Immo 2001-2008. Tous droits réservés.